

# Plan canicule & public isolé

Le plan canicule est un registre sur lequel les personnes âgées isolées peuvent s'inscrire. Il est utilisé notamment lors du déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

Opérationnel du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année, ce registre est limité à la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels comme un événement caniculaire, en vue d'une intervention éventuelle mais ciblée du service social. Ce dernier se charge alors de contacter les personnes inscrites au plan canicule afin qu'elles ne manquent de rien. D'autres actions peuvent être mises en place.

Ce registre peut également être utilisé dans d'autres cas comme un épisode neigeux, une inondation ou une épidémie. L'objectif étant de ne pas délaisser les personnes isolées.

Les personnes qui peuvent demander à être inscrites sur ce registre nominatif sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile,
- les personnes adultes en situation de handicap, résidant à leur domicile.

**Pour plus de renseignements, contactez le service social au 04 67 87 84 09.**

**Pour vous inscrire, remplissez le formulaire ci-dessous :**

Remarque : JavaScript est requis pour ce contenu.